



BRIE INFOS

BRIE INFOS

N°3
SEPTEMBRE
2012

SITE INTERNET : <http://www.brie35.fr>

DATES À RETENIR

Du mercredi 5 au lundi

17 septembre :

Exposition gratuite à la bibliothèque de Brie, Janzé et l'école de musique, sur la thématique « l'accordéon et souvenirs de voyages ».

Dimanche 16 Septembre:

Fête du patrimoine au plan d'eau :
Vente mobilière à partir de 15H.

Mercredi 19 septembre :

Don du sang à Janzé

Vendredi 5, samedi 6 et

dimanche 7 octobre :

Tous pour la vie

samedi 13 octobre :

Rencontre avec l'accordéoniste Robert Santiago à partir de 14h30 à l'école de musique de Janzé, entrée gratuite.

dimanche 14 octobre :

Sous chapiteau à l'étang de Brie un concert avec le trio latino américain D'TINTO à 15h, entrée payante.

Mercredi 7 novembre :

Don du sang à Janzé

Été 2013

Rencontre des « Brie de France » en Ariège

Pour le bulletin 2013, n'hésitez pas à nous envoyer vos articles avant le 20 octobre 2012 au secrétariat par mail : mairiebrie@wanadoo.fr

Ouverture du site internet de la commune de Brie le **17 septembre 2012**. Vous pourrez vous connecter à l'adresse suivante : <http://www.brie35.fr>

Sur le site on trouvera les informations suivantes :

- vie communale,
- les décisions du conseil
- les projets communaux
- les démarches administratives
- la communication
- des informations diverses (météo, actualités ..)

Bonne navigation.

BRIE DE FRANCE

Du 7 au 9 juillet 2012, les Briards de Charente recevaient les Briards de l'Aisne, les Briois de la Somme, les Briennais de l'Ariège, les Briens de Bretagne et les Briolais des Deux-Sèvres. Tous habitants des six Brie de France.

«Tout est parti de l'exploit réalisé par Raymond Horvais, cyclotouriste émérite de Brie en Ille-et-Vilaine, a rappelé Guy Branchut, le maire de Brie Charente. Il a fait le tour des six communes en faisant attester son périple par chaque mairie.»

Une délégation des maires et de quelques habitants de chaque village a été invitée en Charente pour cette rencontre 2012, Brie 35 était le mieux représenté avec 35 personnes. Au programme, la visite du bourg, du territoire de la communauté de communes, le musée des vieux outils, du verger citoyen de la vallée, course cycliste, avec plusieurs pique-niques en commun et clôture par le feu d'artifice.

Du «petit» dans l'Aisne au «grand» de Charente

À l'invitation de Guy Branchut, chaque maire a présenté sa commune, ses activités, sa situation géographique et économique. Le tout dans la bonne humeur et une ambiance très conviviale. Ce sont toutes des communes rurales, mais avec une disparité énorme entre le plus petit village dans l'Aisne (61 habitants), jusqu'au plus gros en Charente qui fait figure de géant avec ses presque 4 000 habitants. En passant par 175 en Ariège, 201 en Deux-Sèvres, 363 dans la Somme et 850 en Ille-et-Vilaine. *«Le but de l'association est de réaliser des échanges sur le plan humain, culturel, sportif et festif»*, a rappelé Annick Lapouge. L'assemblée générale s'est tenue le samedi après-midi.

La réunion des « Brie de France » 2013 aura lieu en Ariège.



Les Briens 35 devant la mairie de Brie en Charente

TOUS POUR LA VIE

Les 5,6 et 7 octobre vous avez rendez-vous avec l'association Tous pour la vie "Courir contre le cancer".

Venez témoigner votre ESPOIR participez nombreux pour que cette année encore notre secteur de ""33 communes" soit reconnu comme porteur d'ESPOIR.

Ensemble, nous serons plus forts contre la maladie.

Réservez ce week-end, mobilisons-nous sur ces 3 jours. Plusieurs façons de le faire :

- en participant au loto,
- en allant à la dictée à l'Amicale,
- en marchant sur le parcours du champ de foire à Janzé ouvert du samedi 9h au dimanche 18h,
- en participant aux randonnées pédestres ou cyclistes, à la marche,
- en apportant votre aide financière.

Le samedi soir, 20h, repas festif (réservation auprès de Nadine Pitois 02.99.47.27.59)

Soyons nombreux dimanche 6 pour la marche Brie-Janzé, départ de la mairie à 14h15.

Vous êtes collégiens, lycéens, vous voulez donner un peu de votre temps pour une noble cause, on vous attend pour servir au repas à partir de 19h30, à la salle omnisports à Janzé.

N'hésitez pas à rejoindre l'équipe des bénévoles pour concrétiser encore plus votre engagement dans la lutte contre les cancers.

Inscrivez-vous auprès de :

- Nadine Pitois 02.99.47.27.59
- Maryline Brulé 02.99.47.17.
- Roland Frangeul 02.99.47.01.76

LOCATION

A louer à BRIE :

- un studio de 21 m² au 2ème étage de l'ancien presbytère, comprenant une entrée, un séjour avec kitchenette, une salle d'eau et WC. Prix de la location : 231€.

- Une maison T3 de 77 m², bourg de Brie, comprenant au rez-de-chaussée : cuisine-séjour, WC; à l'étage : 2 chambres, salle de bain, WC, débarras-bureau. Prix de la location : 421 €.

AU CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu du conseil municipal du 18 juin 2012

1- CCPRF : convention pour la coopération intercommunale en matière de lecture publique

Le CM décide d'ajourner la décision en attente de précisions sur la façon d'associer les bénévoles de l'association Point Virgule ainsi que sur la mise à disposition du personnel communal.

2- Instauration de la participation au financement de l'assainissement collectif (PAC)

Le conseil municipal décide de fixer la PAC pour les constructions nouvelles au 1^{er} juillet 2012 à 656€, participation par logement

3- Convention CLSH été 2012

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention concernant l'organisation et la gestion du CLSH pour l'été 2012.

4- Demande de subvention association Cultur'Ailes

Le conseil municipal attribue une subvention de 2000 € à l'association Cultur'Ailes.

5- Renouvellements CAE

Le conseil municipal décide le renouvellement des deux Contrats d'Accompagnement vers l'Emploi (service technique et bibliothèque).

Compte rendu du conseil municipal du 30 juillet 2012

1- Salle Multifonction : déclaration de lots infructueux et lancement de la consultation des entreprises pour ces lots

Le conseil municipal déclare les lots n° 2 MACONNERIE- DEMOLITION-RAVALEMENT, n°3 CHARPENTE BOIS –BARDAGE, n°4 CHARPENTE LAMELLE COLLE, n°5 COUVERTURE ZINC – BARDAGE ZINC, n°7 MENUISERIES EXTERIEURES ALU-SERRURERIE et n°18 COUVERTURE ARDOISE –OPTION infructueux et décide de procéder à la consultation des entreprises pour ces lots.

2- Salle Multifonction : sollicitation d'une subvention pour la salle multifonction à vocation culturelle auprès de la CCPRF

Le conseil municipal sollicite un fonds de concours pour la salle multifonction à vocation culturelle auprès de la CCPRF

3- Recettes amendes de police : acceptation et engagement à réaliser travaux

Le conseil municipal accepte la somme proposée au titre des recettes des amendes de police (4 592.00 €)

4- DIA concernant des terrains situés au lieu-dit « l'Aumelle » cadastré ZE 415, ZE 205, 158P

Le CM décide de ne pas faire valoir le droit de préemption urbain de la commune.

5- Déclassement d'une voie existante et classement de voies nouvelles dans le domaine public communal à compter du 1^{er} octobre 2012

Le conseil municipal approuve le déclassement et classement des voies suivantes :

- déclassement dans le domaine public communal de la RD 41 comprise entre le lieu dit « La Lande du feu » et la ZA du bois de Teillay soit une longueur de 860 m suivant l'axe de la Rd 41, axe qui constitue la limite intercommunale avec Corps-Nuds.

- déclassement dans le domaine public communal de la RD 43 comprise entre l'ancien carrefour RD 41/RD 93 et le nouveau carrefour avec la RD 93 soit 145 m.

- classement dans le domaine communal d'une partie de la voie nouvelle reliant l'échangeur de la Lande du Feu à Corps-Nuds et l'échangeur de la ZA du Bois du Teillay soit une longueur de 262 m.

- classement dans le domaine communal de la voie nouvelle implantée au sud de la RD 41 actuelle comprise, d'une part, entre la limite de la commune de Corps-Nuds et les entrepôts Bertin et d'autre part, entre les entrepôts Le Calvez et le giratoire dénivelé coté sud de l'échangeur de la ZA du Bois de Teillay soit respectivement une longueur de 200 et 298 m

6- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable – Exercice 2011 : Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

7- CCPRF : rapport d'activités 2011 : Le C M prend acte de ce rapport.

GRAND SOUFFLET A BRIE

Dans le cadre du Grand Soufflet, le festival Rennais mettant en valeur l'accordéon, la communauté de communes de la Roche aux Féés ainsi que la commission « Sport, Loisirs, Culture » de Brie proposent trois événements :

- Une exposition gratuite du 5 au 17 septembre à la bibliothèque de Brie, de Janzé et de l'école de musique, sur la thématique : l'accordéon et souvenirs de voyages.

- Une rencontre avec l'accordéoniste Robert Santiago le samedi 13 octobre à partir de 16h30 (entrée gratuite) à l'école de musique de Janzé. Il nous expliquera le fonctionnement d'un accordéon, son évolution, la musique.

- Le dimanche 14 octobre à 15h, sous le chapiteau à l'étang de Brie, un concert avec le trio latino américain D'TINTO composé d'un accordéon diatonique, d'une guitare, de percussions et des chants. Cela nous fera découvrir la musique d'Amérique du sud, une musique rythmée, colorée, festive métissée et entraînante. Le coût de l'entrée est fixé à 9€ et 7,5€ pour les -de 16 ans, demandeurs d'emploi, étudiants.

Un stand boisson et friandise sera tenu par l'association Briens Briennes 35.

Pensez à réserver au 0299436487 à partir du 15 septembre car le nombre de places est limité.



Le trio latino américain D'TINTO



Informations

02.99.43.64.87 ou saison-culturelle@ccprf.fr

www.cc-rocheauxfees.fr > Agenda

www.facebook.com/SaisonCultrellePRAF



LOTISSEMENT

En bordure de la rue du stade les travaux de viabilisation du coteau sud 3 ont commencé en juillet par les terrassements, ont repris fin août par la pose des réseaux d'eaux pluviales et usées.

Suivront la pose des réseaux souples (électricité, téléphone, eau potable...), puis les couches provisoires de roulement.

Sauf intempéries ou incidents, la fin des travaux et la viabilité sont prévues pour mi-décembre, et à partir de cette date les permis de construire pourront être déposés.

Ce lotissement communal a été conçu avec une forte volonté de qualité paysagère et environnementale (la conception a été réalisée suite à une démarche dite "Approche Environnementale de l'Urbanisme"). La réalisation fournira des prestations de qualité, autant en ce qui concerne la qualité des différents réseaux qu'en matière de matériaux de finition.

Sur 33 lots disponibles à la vente, 22 sont attribués ou en cours d'attribution. Nous commencerons la publicité pour la vente des derniers lots restants sans tarder.

Si vous êtes intéressés, n'attendez plus à postuler pour ces terrains. De même si parmi vos proches il peut y avoir des acquéreurs potentiels, n'hésitez pas à leur transmettre cette information.

Rappel: terrains de 298 à 731 m².

Prix de vente : 85 euros TTC le m². Renseignement au 0299470285.

BRIE INFOS NUMERO: 2012-3



FETE DU PATRIMOINE

Il n'y a pas si longtemps que cela, fin septembre, à la saint Michel, les baux de fermage arrivaient à leurs termes,

les agriculteurs arrêtaient ou changeaient d'exploitation.

Ils organisaient, avant de partir, de grandes ventes aux enchères.

Ils vendaient tout ce qui n'allait plus leur servir (des outils aux cages à lapins en passant par les animaux, le tracteur, les meubles, les vêtements, la vaisselle et bien d'autres choses encore....)

L'ambiance était très sympathique, cela permettait de rencontrer les voisins les amis ; certains venaient de très loin. Il y avait buvette et galette saucisse !

La commission Sport, Loisirs, Culture a décidé, pour la fête du patrimoine le dimanche 16 septembre, de reconstituer une telle vente, autour de l'étang, au théâtre de verdure.

Nous avons trouvé le crieur bonimenteur et quelques objets.

Bien sûr il nous faut le plus de choses possibles à vendre pour cela nous faisons appel à votre générosité.

Si vous avez de vieux objets, vêtements, outils, vaisselles, meubles et bien d'autres choses qui vous embarrassent, faites nous en don afin de les vendre ce jour là. Tous les bénéfices de cette vente seront donnés « au resto du cœur » de Janzé.

Pour plus d'info contacter :

Patrick Duret : 06 21 54 37 45

Journée du patrimoine

BRIE

Dimanche 16 septembre 2012

de 15h00 à 17h00

**VENTE MOBILIERE
A L'ANCIENNE**

Crieur public : GILBERTO



AU THEATRE DE VERDURE PRES DU PLAN D'EAU

Chez M. et Mmes Les Briens

TRANSPORT A LA DEMANDE : TAD

Modalité de fonctionnement du service de transport à la demande à COMPTER DU 1er SEPTEMBRE 2012.

BENEFICIAIRE :

L'accès au service TAD est ouvert à l'ensemble des habitants de la Communauté de Communes au Pays de la Roche aux Fées et nécessite une adhésion préalable gratuite à effectuer en mairie.

Les enfants de moins de 5 ans devront être accompagnés d'une personne majeure adhérente au TAD pour accéder à ce service de transport.

PERIMETRE D'EXPLOITATION :

Les adhérents au service peuvent se déplacer :

- Sur les 18 communes de la Communauté de Communes au Pays de la Roche aux Fées,
- Sur 2 communes de la Communauté de Communes du Pays Guerchais,

Les déplacements peuvent donc être des trajets domicile/point d'arrêt ou point d'arrêt/point d'arrêt/domicile.

Il est possible de déroger au respect de cette liste de points d'arrêt et du domicile, avec demande en porte à porte :

- Pour les enfants mineurs, sur présentation d'une décharge par ses tuteurs légaux (parents, famille d'accueil...),
- Pour les personnes à mobilité réduite, sur présentation d'un justificatif (carte d'invalidité, allocation personnalisée d'autonomie ou justificatif 'aide à la marche' de la Mairie).

JOURS DE FONCTIONNEMENT :

Il est possible de réserver un trajet sur les créneaux horaires suivants :

- Du lundi au vendredi de 7h à 19h,
- Le samedi de 7h à 12h.

Le service ne fonctionne pas les jours fériés.

QUOTA & TARIFICATION :

Une tarification unique est appliquée à hauteur de 3 € par usager le trajet simple, sur l'ensemble du périmètre d'exploitation, quelle que soit l'origine et la destination, et quelle que soit la distance parcourue pour le trajet. L'usager règle son déplacement directement auprès du conducteur du véhicule de transport.

Parallèlement, il a été défini un quota de trajets simples en fonction de la fréquence d'usage :

- Pour les trajets réguliers, définis comme un ensemble de trajets identiques, ayant un même objet, avec des horaires et une desserte fixes, et nécessitant l'établissement d'une fiche-type 'Trajets réguliers' dûment complétée : Quota de 4 trajets simples par usager et par semaine.

- Pour les trajets ponctuels, à savoir tous les autres trajets non définis comme étant réguliers :

Quota de 48 trajets simples par usager sur l'année civile, au prorata de la date d'adhésion.

RESTRICTIONS D'USAGE :

Attention, le service TAD n'assure pas :

- de transport scolaire direct ou indirect ;
 - des déplacements directs à des fins professionnelles, et indirects pour une utilisation excédant 2 semaines ;
 - des déplacements pour des activités extra-scolaires, sportives, culturelles, culturelles non initiées par la Communauté de communes.
- La Communauté de communes se réserve le droit de ne pas donner suite à toute demande qu'elle considérerait comme non conforme au principe de son service.

La Communauté de communes décide librement, dans un souci d'optimisation, de regrouper plusieurs usagers sur un même circuit en fonction des réservations avec une tolérance de 30 minutes.

En cas de modification ou d'annulation de trajet, l'usager doit en informer la Communauté de communes avant déplacement du transporteur, sous peine de devoir régler la réservation auprès de ce dernier.

ADHESION :

L'intéressé effectue sa demande d'adhésion auprès de la mairie de sa commune de résidence.

Un formulaire type est à compléter, accompagné d'une photo d'identité et d'une enveloppe timbrée, voire d'un justificatif pour les personnes à mobilité réduite (carte d'invalidité, allocation personnalisée d'autonomie ou justificatif 'aide à la marche' de la Mairie), à transmettre à la Communauté de communes.

A réception de la demande, la carte d'adhésion sera validée puis envoyée directement au domicile du demandeur.

RESERVATION :

Pour les trajets ponctuels, l'adhérent doit réserver son trajet :

- par téléphone au 02 99 43 64 87 ou sur le site internet de la Communauté de communes*,
- au plus tard le jour ouvré précédant le trajet, avant midi.

Au-delà de ces délais, les réservations ne pourront être retenues.

Pour les trajets réguliers, l'adhérent devra fournir au service transport de la Communauté de communes une fiche-type 'Trajets Réguliers' dûment complétée.

Points de TAD sur Brie :

- Plan d'eau
- Rue d'Anjou (arrêt de car)
- Aire de covoiturage (ZA Le Bois de Teillay)

BILAN DE SANTE

Vue, Audition, Diabète, cholestérol, rythme cardiaque...

Faites un bilan au centre d'examen de santé de la CPAM d'Ille et Vilaine.

C'est rapide, simple et gratuit.

Inscription sur place ou au
02 23 44 00 44.

Toutes les infos sur www.ameli.fr

NUMEROS ET LIEUX UTILES :**Addiction à l'alcool****Vie libre, la soif de s'en sortir**

Section VITRE-JANZE

Contact : CHEDEMAIL Guy

Tél. : 06 81 73 99 27

Violences conjugales

En Ille et Vilaine :

Tél. : 02 99 54 44 88

24h/24 et 7j/7

Le numéro national destiné aux victimes ou témoins de violences conjugales est le 3919.

Ecoute pour les jeunes**-Trait d'union-**

Bien-être, sexualité, relations, drogues, tabac, alcool... à qui j'en parle ?

- Mercredi de 13h30 à 15h30

PIJ - Centre Jacques Boyer- 27 Rue Notre Dame à VITRE

- Mercredi de 16h00 à 18h00

PIJ - Centre culturel- Place du Général de Gaulle à LA GUERCHE DE BRETAGNE

- Jeudi de 16h00 à 18h00

PIJ-PAE – 9 Rue du Maréchal Leclerc à CHATEAUBOURG

- Vendredi de 16h00 à 18h00

PIJ-PAE – 1 Rue Général Leclerc à ARGENTRE DU PLESSIS

Allo Alzheimer

0811 740 700

7j/7 de 20h à 22h00

Solitude écoute

Pour les plus de 50 ans

N° vert : 0 800 47 47 88

Tous les après-midi 7j/7

CICAT : Centre d'Information et de Conseil sur les Aides Techniques pour les personnes handicapées.

19 b Rue de Châtillon

35031 RENNES

Tél. : 02 99 63 60 61

DES CONSULTATIONS DELOCALISEES D'ADDICTION SUR LE SUD DU PAYS DE VITRE - PORTE DE BRETAGNE

Depuis début juin, le service d'addictologie du centre hospitalier de Vitré (CSAPA) ouvre une antenne de consultations dans le sud du Pays de Vitré - Porte de Bretagne.

Objectif : Améliorer l'offre locale de soins en addictologie, en faciliter l'accès à des patients pour qui l'éloignement de Vitré ou de Rennes constitue un obstacle à l'enclenchement de la démarche.

Public concerné :

- Personnes en difficulté avec un produit ou présentant une addiction : *Alcool, cannabis, héroïne, cocaïne, tabac, ...*
- Personnes présentant une addiction à des comportements sans consommation de substance associée (achats compulsifs, jeux d'argent, internet, troubles alimentaires
- Entourage des personnes (conjoint-e, parents, enfants, ...)

La consultation concernera tout le champ de l'addictologie.

Jour et lieux de la consultation :

- Une demi journée par semaine, le lundi de 15h30 à 19h30
- En alternance sur les communes de Retiers (maison médicale de garde) et La Guerche de Bretagne (Maison de santé du Pays Guerchais).
- Consultation assurée par un médecin addictologue.
- **Uniquement sur rendez vous** : prise de rendez-vous auprès du secrétariat du Csapa : 02.99.74.14.68.

Maison de l'eau - Parc du Castel

35 220 Châteaubourg

tel : 02 99 00 85 95

fax : 02 99 00 91 14

www.paysdevitre.org<<http://www.paysdevitre.org>>

Centre de Soins, d'Accompagnement, de Prévention en Addictologie, CSAPA

Alcool, tabac, toxicomanie, addictions sans produits (troubles des conduites alimentaires, dépendance aux jeux, etc.) - **Consultation Cannabis**

Consultations confidentielles et gratuites, pour personne et entourage, sur rendez-vous

Espace Coudé, 29 rue de Beauvais, **Vitré**

Du lundi au vendredi - Sur rendez-vous

Maison Médicale de Garde, 12 rue Louis Pasteur, **Retiers**

Un lundi sur deux, de 15h30 à 19h30 - Sur rendez-vous

Maison de Santé du Pays Guerchais, 3 rue Docteur Pontais, **La Guerche de Bretagne**

Un lundi sur deux, de 15h30 à 19h30 - Sur rendez-vous

JOURNEE D'INFORMATION SUR L'OSTEOPOROSE

Samedi 20 octobre 2012 - de 14h à 17h 30

Centre Culturel – salle Mozart — Vitré

L'Ostéoporose est une véritable maladie qui touche plusieurs millions de personnes en France et dont le risque principal est la survenue de fractures pour une chute banale, voire de façon spontanée (fractures de vertèbre appelées à tort « tassement »). En France, 30 à 40 % des femmes de plus de 50 ans feront une complication fracturaire (mais aussi 14 % des hommes). En Europe, 22 millions de femmes et 5,6 millions d'hommes ont une ostéoporose dont 18% avec une fracture du col du fémur. Or elle est toujours insuffisamment reconnue et traitée, d'où la survenue de nombreux handicaps qui pourraient être évités, nous avons tous des exemples proches de nous. Il n'y a en effet toujours que 20 % d'ostéoporotiques réellement pris en charge !

L'Ostéoporose n'est ni une fatalité ni un simple effet du vieillissement. Les moyens d'en faire le diagnostic existent, et l'hôpital de Vitré dispose d'ailleurs d'un densitomètre depuis 2011. La prise en charge doit associer des moyens médicamenteux et non médicamenteux, toujours personnalisés, de nouvelles recommandations pour cette prise en charge ont d'ailleurs été élaborées par les sociétés savantes.

Dans le cadre de la Journée Mondiale contre l'ostéoporose, l'Association De Lutte Et d'Information sur l'Ostéoporose (ADELIOS) organise, pour la 16ème année consécutive, et pour la 2ème fois à Vitré, une journée d'information destinée au grand public, le samedi 20 octobre 2012 au Centre Culturel (de 14h à 17h30).

Cette journée, qui se veut toujours interactive, associera des exposés-débats, mais aussi une pièce de théâtre, et bien sûr distribution de documents d'information. Elle sera animée bénévolement par des professionnels de santé libéraux et hospitaliers du territoire et du département.

Cette journée est ouverte à tous et libre d'accès.

La journée est soutenue, notamment, par le Pays de Vitré - Porte de Bretagne.

Pour en savoir plus sur la journée : <http://adelios.pagesperso-orange.fr/>

Sur l'Ostéoporose : <http://www.grio.org/>



PSC1 : complément de formation

En octobre 2011, 8 personnes se sont formées aux premiers secours avec l'association ADEDS35.

Afin de réactiver les connaissances acquises, une formation complémentaire est proposée le samedi 20 octobre de 9h à 13h, à Brie, à la salle communale.

Les participants de 2011 seront retenus en priorité. D'autres personnes, ayant effectué la première partie de cette formation PSC1 dans un autre contexte, peuvent bénéficier de ce complément de formation. Le nombre maximum de participants est de 14 et le nombre minimum de 7.

Coût : 20€ à verser à l'association ADEDS35 le matin de la formation.

Pour se préparer, il est préconisé de relire le mémento qui a été remis lors de la première étape de la formation ou de consulter le site internet de l'association : www.ADEDS35.com.

Pour les activités pratiques, le jour de la formation, il faut prévoir une tenue adaptée.

Inscriptions à la mairie.

Date limite : mercredi 10 octobre.

-Guide d'accueil

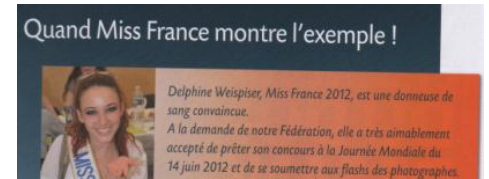
L'édition 2012 du guide d'accueil pour personnes âgées est consultable au secrétariat de la mairie

DON DU SANG

La prochaine collecte de sang aura lieu à Janzé, le MERCREDI 19 septembre à la salle des Halles

de 10h00 à 13h00 et de 15h00 à 18h30.

Au nom des 2000 malades qui sont transfusés chaque mois en Bretagne, soyez remercié de votre participation personnelle.



Allocation de rentrée scolaire 2012

A la Rentrée Scolaire, la Caf est là !

La Caf donne un coup de pouce aux familles pour les aider à financer les dépenses de la rentrée. L'allocation de rentrée scolaire (ARS) est une aide versée par la Caf aux familles qui ont un ou plusieurs enfants scolarisés âgés de 6 à 18 ans. Son montant dépend de l'âge de l'enfant, il a été majoré de 25 % cette année. L'ARS sera versée à partir du 20 août 2012. Mais attention, cette aide est versée sous conditions de ressources...

Quelles sont les conditions d'attribution ?

L'âge de l'enfant

Pour la rentrée 2012, l'ARS pourra être versée pour chaque enfant scolarisé **né entre le 16 septembre 1994 et le 31 décembre 2006 inclus**, et pour chaque enfant plus jeune déjà inscrit en Cours Préparatoire.

La scolarisation de l'enfant

L'enfant doit être inscrit dans un établissement scolaire (privé ou public) ou dans un organisme d'enseignement à distance (le Cned par exemple).

Les ressources 2010 de la famille ne doivent pas dépasser :

- 23 200 € pour un enfant,
- 28 554 € pour deux enfants,
- 33 908 € pour trois enfants,
- ajouter 5 354 € par enfant supplémentaire à charge.

En cas de léger dépassement du plafond, une allocation réduite calculée en fonction des revenus peut être attribuée.

Le montant de l'ARS en 2012

Le montant de l'aide dépend de l'âge de l'enfant :

- 356,20 € pour un enfant de 6 à 10 ans
- 375,85 € pour un enfant de 11 à 14 ans
- 388,87 € pour un jeune de 15 à 18 ans

Quelles démarches ?

Pour les enfants de 6 à 16 ans, les familles **déjà allocataires** qui ont déclaré leurs ressources 2010 auprès des impôts n'ont aucune démarche à effectuer. L'aide sera directement versée sur leur compte à partir du 20 août 2012. Quant aux familles **non allocataires**, elles doivent effectuer une « déclaration de situation » auprès de leur Caf (ou MSA).

Pour les enfants de 16 à 18 ans, les familles doivent envoyer un justificatif de scolarité ou d'apprentissage au titre de l'année scolaire 2012-2013 dès la rentrée.

Plus d'infos sur : www.caf.fr rubrique "Aides et services"

ou en composant le : 0 810 29 29 29 (prix d'un appel local depuis un poste fixe)

CONTACT :

Service Communication - 02.99.29.17.97 -
communication@cafrennes.cnafmail.fr

Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine - Cours des Alliés 35028 Rennes
Cedex 9



FSL

Le Fonds de Solidarité Logement : FSL, placé sous la responsabilité de la collectivité départementale, a pour finalité l'insertion des ménages en difficultés en favorisant l'accès à une logement ou le maintien dans les lieux. Il participe à la solvabilisation des ménages sous forme d'aides financières ponctuelles et propose, quand cela est nécessaire, des accompagnements adaptés à la situation.

Suite à l'adoption d'un nouveau règlement intérieur d'utilisation du FSL, les CCAS ont désormais un rôle essentiel à jouer dans l'accès au dispositif: rôle d'information, de remise des documents et d'aide dans la constitution du dossier administratif.

Cependant, les personnes qui ont un référent social, doivent continuer à s'orienter vers leur interlocuteur habituel.

Les dossiers une fois constitués sont instruits par la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille et Vilaine.

Marché de la Guerche de Bretagne

Les CCAS de Brie, Amanlis, Essé, Janzé, Le Theil et l'ADMR de Retiers organisent une sortie détente au Marché de la Guerche de Bretagne

Mardi 18 septembre.

Cette activité, destinée aux personnes de plus de 60 ans ou aux personnes handicapées, a pour but de rompre l'isolement et d'apporter des animations aux personnes qui le souhaitent.

Une participation financière est demandée pour le transport en autocar.

Départ de Brie près de l'église à 11h et retour à 17h30.

Pour plus d'information et pour s'inscrire, s'adresser au secrétariat de mairie ou téléphoner au 02 99 47 02 85.

Date limite des inscriptions : jeudi 13 septembre.

INFOS UTILES

MAISON DU DEVELOPPEMENT (MDD): communauté de communes « Au Pays de la Roche aux Fées » 16, rue Louis Pasteur 35240 Retiers, ouvert du mardi au jeudi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, le vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.

Rappel des services présents à la MDD :

- Point Accueil Emploi (PAE) : tout public, ouvert du mardi au vendredi de 9h à 12h sans rendez-vous, fermé le vendredi sur 2. Mise en place d'ateliers sur les techniques de recherche d'emploi.
- ANPE : plus de permanence
- La mission Locale pour les jeunes entre 16 et 25 ans sur rendez-vous, tel 02.99.43.68.98 : aide sur l'emploi, le logement, la santé...
- La Boutique de Gestion 35, permanence 1 mardi sur 2 sur rendez-vous, tel 02.99.86.07.47 : aide à la reprise et création d'activité
- Office des Sports du Pays de la Roche aux Fées, tel 02.99.43.42.60, e-mail : contact@osprf.asso.fr, site Internet www.osprf.asso.fr secrétariat ouvert les mercredis et vendredis matin
- Le Pact'Arim, permanence le 2eme mardi de chaque mois de 9h à 12h sans rendez-vous, renseignement concernant le logement.
- Permanence juridique :
 - de l'Avocat : 1 fois par mois le vendredi AM sur rendez-vous, renseignement au 02 99 43 64 87
 - du Notaire : 1 fois par mois le vendredi AM sur rendez-vous, renseignement au 02 99 43 64 87
 - de l'huissier : 1 fois tous les 2 mois le vendredi AM sur rendez-vous, renseignement au 02 99 43 64 87

- ◆ Architecte conseil : renseignement au 02 99 43 64 87

Pour tout renseignement n'hésitez pas à contacter la MDD au 02.99.43.64.87

- ◆ PIJ (point information jeunesse) de Janzé : 5, avenue du General de Gaule renseignement au 02 99 47 46 83, Mail pijanze@hotmail.fr

MAISON MEDICALE DE RETIERS : 12 rues Pasteur (juste après la poste au centre de l'agglomération)

- **APPELER LE 02 99 43 44 45** La nuit en semaine de 20h à minuit
Le samedi de 12h à minuit
Le dimanche de 8h à minuit
Une secrétaire répond à votre appel et lui donne la suite qui s'impose.
Ne jamais se déplacer sans avoir téléphoné au préalable.
- **APPELER LE 15** La nuit en semaine de minuit à 8h
La nuit le samedi et le dimanche de minuit à 8h



PREVENTION DU SUICIDE association vie espoir 2000 écoute téléphonique de 18H00 à 23H30 tel: 0 800 07 11 97

DESTRUCTION DES NIDS DE GUEPES, DE FRELONS :

- FARAGO Ille-et-Vilaine Appelez le **02.23.48.25.00**
- Entreprise BREMONT, La Haute Bérue, 35 340 LIFFRÉ Appelez le **06.63.30.16.64** ou le **02.23.25.59.94**
www.bremontrene.com
- DPS Dol de Bretagne appel gratuit **0 800 10 10 26**

<p>Horaires Mairie</p> <p>Mairie 22 rue de Bretagne Tel : 02 99 47 02 85 Fax : 02 99 47 12 57 mairiebrie@wanadoo.fr</p> <p><u>Ouverture au public :</u></p> <p>Lundi, mercredi, jeudi et samedi de 9h à 12 h Vendredi de 14h à 17h</p>	<p>BIBLIOTHEQUE</p> <p>2 bis rue du Stade Tel : 02 99 47 23 42</p> <p><u>Ouverture au public :</u></p> <p>Mercredi : 10h à 12h et 14h à 16h Jeudi : 10h à 12h Samedi de 10h à 12h</p>	<p>DECHETTERIE DE JANZE Rue Louis Blériot Tel: 02.99.47.07.52</p> <p><u>Lundi</u> 10h00-12h00 / 14h00-18h00</p> <p><u>Mercredi</u> 10h00-12h00 / 14h00-18h00</p> <p><u>Vendredi</u> 14h00-18h00</p> <p><u>Samedi</u> 09h30-12h30 / 14h00 – 18h00</p>
--	---	---

Rédaction : Commission Communication et Secrétariat de mairie